

Etre payé. Simplement.®



Caisse Juridique Suisse

Bienvenue !

Etre payé simplement !
 Oui, mais comment ?
 Comment obtenir et faire respecter
 le prix de son travail et des ses prestations ?
 Comment y parvenir rapidement, sans risquer de
 perdre de l'argent, du temps et de l'énergie ?



Nous répondons chaque jour à ces questions (et à bien d'autres) sur la manière de défendre vos droits et d'obtenir le paiement de vos créances, qu'il s'agisse d'une facture unique ou d'un ensemble de cas contentieux. C'est notre métier.

Cette brochure vous renseignera sur nos services et sur ce que nous pouvons faire pour vous. Pour toutes les questions que nous aurions laissées ouvertes, voire suscitées, n'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes là pour examiner avec vous ce qu'il y a lieu de faire et, si vous le souhaitez, pour résoudre au mieux, dans les meilleurs délais, les problèmes que vous rencontrez.

Jean-Christophe CALMES, avocat
Président du Conseil d'administration

Sommaire

Vue d'ensemble	3
La société	4
Nos services	7
Nos conditions	10
Informations pratiques	11

Annexes

Conditions générales & Tarifs
Formulaire d'envoi de dossiers

En bref.

Nous sommes là pour résoudre les problèmes que vous rencontrez dans le règlement de vos prestations, simplement, rapidement et sans risques. Pour vous éviter de perdre du temps dans des démarches pénibles et improductives. Et pour vous simplifier la vie.

- **Des avocates et des avocats**

Fondée en 2002, la Caisse Juridique Suisse est un service juridique assuré par des avocates et des avocats brevetés, spécialisés dans le recouvrement de créances. Ce service est le premier en Suisse et, à ce jour, le seul en son genre.

- **Rémunérés au succès**

Nos honoraires dépendent principalement du résultat obtenu. Ils correspondent au maximum à 15% de la somme effectivement récupérée. Ce qui limite vos risques et nous incite, chaque jour, à donner le meilleur de nous-mêmes.

- **Pour des créances de toutes valeurs, en Suisse et à l'étranger**

Depuis notre siège de Lausanne, nous effectuons toutes les opérations nécessaires au recouvrement de vos créances. Nous intervenons dans toute la Suisse et à l'étranger, pour des créances dès CHF 35.-. Aucun abonnement n'est nécessaire pour nous consulter, nos mandats étant résiliables en tout temps. Ouverts à tous, nous comptons une importante clientèle parmi les PME et les professions libérales, dans les différents secteurs de l'économie suisse.

- **Avec un taux de réussite de 80%**

Nous résolvons en moyenne 80% des cas confiés. Nous agissons sur la base d'un processus interne spécifique, simple et transparent, qui vous permet de consulter vos dossiers en temps réel, grâce à notre système d'information sécurisé Cockpit®.

Vous trouverez nos conditions générales et nos tarifs en annexe.

Pour toute question ou renseignement complémentaire :

Tél : **+41 (0)21 612 66 40**

E-mail : **solutions@cjs.ch**

Site : **www.cjs.ch**



La Caisse Juridique Suisse.



La Caisse Juridique Suisse est un service juridique spécialisé dans la résolution des problèmes de paiement. Le premier service de ce type en Suisse et le seul à ce jour. Efficace, simple et humain.

Faite pour être différente

Créée en 2002 à Lausanne, la Caisse Juridique Suisse n'est pas un service de recouvrement comme les autres. Dans ce domaine difficile, où on trouve de tout, c'est un service à la fois différent et unique.

Différent par sa vocation, ses résultats et son état d'esprit. Car nous sommes là pour obtenir le paiement rapide de ce qui vous est dû, simplement, dans le respect de chacun, et non pour facturer des heures, faire des théories et vous occasionner des frais en cas d'échec.

Unique par le niveau professionnel des responsables de dossier, tous titulaires d'un brevet d'avocat, ainsi que par son mode de rémunération au succès.

Quelques repères

- Fondation: décembre 2002
- Société anonyme de droit suisse
- Indépendante et entièrement détenue par ses fondateurs, à titre privé. Aucun groupe économique, financier, professionnel ou autre n'y possède d'intérêts, ce qui lui garantit une entière neutralité.
- Environ 3'000 dossiers traités en 2005
- Valeur moyenne par cas : CHF 1'500.-
- Taux de succès moyen: 80%
- Croissance de la clientèle (en moyenne annuelle): 50%
- Perspectives: ouverture de deux bureaux à Genève et à Fribourg

Nos valeurs.

Nous avons pour objectif l'obtention du meilleur résultat dans les plus brefs délais. Notre défi est aussi de parvenir à nos fins dans le respect de tous, sans jamais mettre en péril votre réputation ou la nôtre. Car pour vous comme pour nous, celle-ci constitue le bien, à long terme, le plus précieux. Pour y parvenir, nous suivons quelques règles de bons sens.

1° Compter sur de bonnes personnes

Nous ne résolvons pas les cas qui nous sont confiés en envoyant de simples lettres. Nous les résolvons en comptant sur les qualités de nos collaborateurs, de nos collaboratrices et de nos partenaires. Des juristes, parce qu'avant d'agir il faut comprendre les droits en cause. Des personnes sensibles, parce que les problèmes d'argent sont d'abord et toujours des problèmes humains.

2° Ne faire qu'une seule chose, mais la faire bien

Même si l'on en rêve, on apprend tôt ou tard qu'il est difficile d'être excellent partout. Nous nous limitons à une seule activité : recouvrer vos créances. Et comme nous ne faisons que cela, nous le faisons bien.

3° Comprendre avant d'agir

Certains adorent enfoncer des portes ouvertes. Nous pas. Ce qui implique d'essayer de comprendre avant d'agir. De convaincre avant de contraindre. Pour ne pas se tromper de problème ou de solution et éviter ainsi des « coups » et des « coûts » inutiles.

4° Connaître ses forces et ses limites

Une fois la solution identifiée, nous la mettons en œuvre par le meilleur moyen. A l'interne ou à l'externe, par l'un de nos partenaires. Car ce qui compte, c'est que notre action réussisse. Et s'il s'avère qu'aucun résultat ne peut être obtenu par des moyens raisonnables, nous savons renoncer.

5° Travailler avec cœur

Enfin, quoi qu'il arrive, nous travaillons avec cœur. Parce que, comme vous le savez, on ne fait bien que ce que l'on aime faire. Chez nous, cela signifie avoir l'envie de résoudre. Avant tout le reste.



Nos clients.

Nous sommes ouverts à tous. De la PME aux professions libérales, de l'indépendant aux grands comptes. Et si nos clients ont des horizons différents, ils se retrouvent tous sur le même point : obtenir le règlement de ce qui leur est dû, rapidement, simplement et dans le respect de chacun.

Principaux domaines

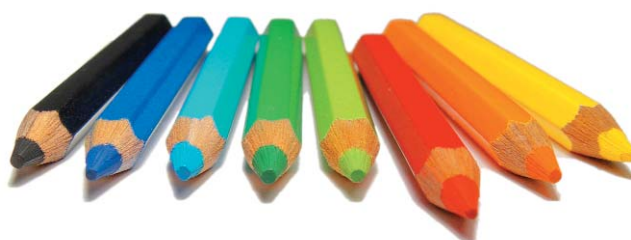
- > Grands comptes
 - Finance
 - Distribution
 - Edition
- > PME
 - Fiduciaire
 - Finance
 - Education
 - Construction et artisanat
 - Laboratoires médicaux
- > Indépendants
 - Professions juridiques
 - Professions médicales
 - Fiscalité, comptabilité et révision
 - Architecture
 - Informatique
- > Clientèle privée
 - Prêts
 - Indemnités

Demandez notre liste de référence !

Pour obtenir notre liste de références, il vous suffit de nous contacter par téléphone ou par mail.

+41 (0)21 612 66 40

solutions@cjs.ch



Obtenir le paiement de vos créances. Simplement.

Nous assurons toutes les démarches nécessaires au recouvrement de vos créances et à la résolution de vos litiges financiers. De la relance amiable aux procédures judiciaires.

- **Des créances de toute valeur**

Les créances qui nous sont remises vont de quelques dizaines de francs (prestations médicales, laboratoires, etc.) à plusieurs centaines de milliers (vente, construction, prêts, etc.).

- **En Suisse et à l'étranger**

Nous intervenons aussi bien en Suisse qu'à l'étranger (service en français, allemand, italien, anglais, espagnol), directement ou par l'intermédiaire de nos correspondants locaux.

- **De manière ponctuelle ou suivie**

Nos clients peuvent nous mandater ponctuellement ou nous confier la gestion de l'ensemble de leur contentieux (loyers, cotisations, annuités, etc.). Sans obligation de volume ou autre abonnement, notre mandat peut être résilié en tout temps.



80% de taux de succès.

Nous résolvons plus de 80% des cas qui nous sont confiés. De manière systématique et claire, en mettant en œuvre la meilleure solution possible. A partir de notre processus de traitement interne Trion®.



Pas de « coups » ou de « coûts » inutiles

Pour être efficace, il faut utiliser le bon moyen au bon moment. C'est pourquoi nous avançons par étapes et commençons toujours par comprendre avant d'agir. Pour ne pas rater, par une précipitation inutile ou par une action désorganisée, les solutions les plus simples et les moins coûteuses.

Trois étapes

Notre processus de traitement, Trion®, se déroule en trois phases, dont seule la première intervient en tous les cas. Les autres ne suivent que si cela est nécessaire.

Phase 1 : relancer pour résoudre ou comprendre

La première phase de nos démarches a pour objectif d'identifier le type de problème à résoudre et de régler rapidement les cas peu ou fausement contentieux. Nous commençons donc par adresser une relance à votre débiteur, en l'informant de notre mandat. Cette correspondance est souvent suivie de plusieurs discussions téléphoniques avec lui. Ces contacts directs et personnalisés nous permettent de résoudre environ trois quarts des affaires confiées.

Phase 2 : recommander la meilleure solution

Lorsque votre créance est contestée, nous analysons la solvabilité du débiteur, vos droits et les moyens de preuve. Nous vous soumettons les solutions possibles et parmi elles, notre recommandation, dans un rapport d'étude accessible par notre extranet Cockpit®. Ce dernier vous présente, de manière claire et chiffrée, nos conclusions sur la solvabilité du débiteur, les actions possibles à son encontre, leurs coûts, leurs performances et les alternatives possibles.

Phase 3 : mettre en œuvre la solution choisie

Nous mettons en œuvre la solution que vous aurez choisie en vous fondant sur notre rapport d'étude. Il pourra s'agir de l'une de nos douze solutions, amiables ou contentieuses. Les négociations et les médiations sont organisées à l'interne, les procédures judiciaires déléguées à l'un de nos partenaires (avocat ou agent d'affaires).

Cockpit®.

Vos dossiers en un clic.



Notre système d'information en ligne, Cockpit®, vous permet d'accéder à vos dossiers jusque dans les moindres détails, en tout temps et de partout. Pour simplifier votre travail, diminuer vos coûts et accroître vos chances de succès.

Quels avantages ?

1° Plus de contrôle sur vos dossiers

Grâce à Cockpit®, vous pouvez suivre l'évolution de votre dossier en temps réel (+6H) :

- Les comptes de vos débiteurs : ce qu'ils doivent, ce qu'ils ont promis de régler et ce qu'ils ont effectivement payé
- Nos démarches et leurs résultats : ce que nous avons fait, les correspondances et procédures déposées, leurs résultats, les réactions du débiteur, ses promesses, le travail de nos partenaires en Suisse et à l'étranger, etc.

2° Moins de coûts et de perte de temps dans le suivi de vos contentieux

Cockpit® vous permet de suivre l'ensemble de vos contentieux de manière simple et rapide et donc d'éviter des frais supplémentaires :

- Vision consolidée de l'ensemble de vos dossiers contentieux. Si vous nous demandez d'agir pour le compte de vos propres clients (par exemple, une régie immobilière pour les propriétaires), ceux-ci peuvent obtenir un accès direct à Cockpit® et être ainsi directement informés de leurs dossiers
- Vision consolidée du déroulement des dossiers, de leur situation et des résultats obtenus
- Statistiques sur vos contentieux et nos performances
- Edition de listes diverses, sous format Excel® ou Pdf : état de comptes global ou par dossier, état des versements, état des encaissements à reverser, état des démarches, etc.

En toute sécurité

La confidentialité et la sécurité de vos données sont notre préoccupation essentielle. Qu'il s'agisse de l'accès à nos locaux ou de notre système informatique, nous ne transigeons pas. Cockpit® est soumis, conceptuellement et pratiquement, à des procédures de sécurité strictes :

- Serveur de données dédié, en data center protégé
- Accès sécurisé par login, mot de passe et, en option, par carte à puces
- Protection du mot de passe (hachage md5)
- Protection de la liaison par cryptage SSL 128 bits
- Certification Thawte™

Rémunération au succès.

Nous sommes là pour que vous puissiez faire valoir vos droits sans risquer d'augmenter vos pertes par des démarches infructueuses. C'est pourquoi, dès l'origine, nous avons lié notre rémunération au succès obtenu.



Conditions contractuelles

Nous travaillons sur la base d'un mandat résiliable en tout temps, sans frais d'inscription ou de résiliation. Nos Conditions générales & Tarifs sont joints en annexe.

Notre rémunération se compose de deux éléments :

- d'honoraires au succès. Nous sommes les seuls en Suisse à pratiquer ce système, en toute conformité avec la législation en vigueur.
- de frais fixes.

Honoraires au succès

Nos honoraires ne sont dus que si nous obtenons un paiement de la part de votre débiteur.

Nos honoraires sont de

15% maximum

Ils sont calculés sur la somme que paie effectivement le débiteur et diminuent progressivement en fonction du montant encaissé (pour le barème, consultez les Conditions générales & Tarifs annexés).

Des conditions spéciales peuvent être convenues selon le volume de créances et le type de mandat.

Frais fixes

Aux honoraires au succès s'ajoutent des frais fixes dus indépendamment du résultat. Il s'agit notamment des frais de dossiers et de contentieux :

1° Frais de dossiers

Les frais de dossiers couvrent nos débours durant la première phase de nos opérations (phase amiable). Ils vont de CHF 15.- à CHF 95.- selon le montant du dossier (pour le barème exact, consultez les Conditions générales & Tarifs annexés).

2° Frais de contentieux

En l'absence de solutions amiables, nous vous indiquons dans un rapport quels sont les frais de contentieux à engager (frais de poursuites, frais de procès, etc.).

Ces frais sont soumis à votre approbation préalable et convenus de manière forfaitaire.

Tarif dynamique!

Vous pouvez connaître le prix exact de nos honoraires et frais, pour le montant de votre créance, en consultant notre site web www.cjs.ch



Nous adresser un dossier.

Faites au plus simple : donnez-nous les informations et les documents que vous pensez utiles, et adressez-les nous par le moyen le plus facile pour vous.



1° Réunir les informations essentielles

Pour ouvrir un dossier, nous avons besoin des informations de base suivantes :

- Les coordonnées actualisées du débiteur : adresse, téléphones (le portable en particulier) et l'e-mail. Une fiche client est suffisante.
- Les pièces établissant la créance : copie de la ou des factures (ou extrait du compte des débiteurs). Si des acomptes ont été payés sur la créance, la date et le montant de ceux-ci.

Pour faciliter la remise, utilisez le formulaire d'envoi joint en annexe. Ce dernier récapitule les informations dont nous avons besoin et sert de lettre d'envoi.

2° Nous transmettre votre dossier

Pour nous remettre votre dossier, vous avez le choix entre les moyens suivants :

1. **Prendre rendez-vous**
Si votre dossier nécessite des explications complexes, le mieux est de prendre rendez-vous au +41 (0)21 612 66 40 et de nous rencontrer.
2. **Par pli postal, par télécopie ou par e-mail**
Dans les cas les plus simples, vous pouvez utiliser le formulaire d'envoi à la CJS annexé comme lettre d'envoi et nous adresser votre dossier à :

CAISSE JURIDIQUE SUISSE Case postale 416 CH-1001 Lausanne

FAX : +41 (0)21 612 66 41

E-mail : solutions@cjs.ch

3. **Saisie en ligne**
Enfin, pour celles et ceux d'entre vous qui disposent déjà d'un accès à notre extranet Cockpit® (nom d'utilisateur et mot de passe), vous pouvez également saisir votre dossier en ligne, dans Cockpit®.

En savoir plus.

Pour obtenir plus de renseignements sur nos services, pour discuter de votre affaire ou pour fixer un rendez-vous, prenez simplement contact avec :

Me Jean-Christophe CALMES, avocat

+ 41 (0)21 612 66 44 (ligne directe)

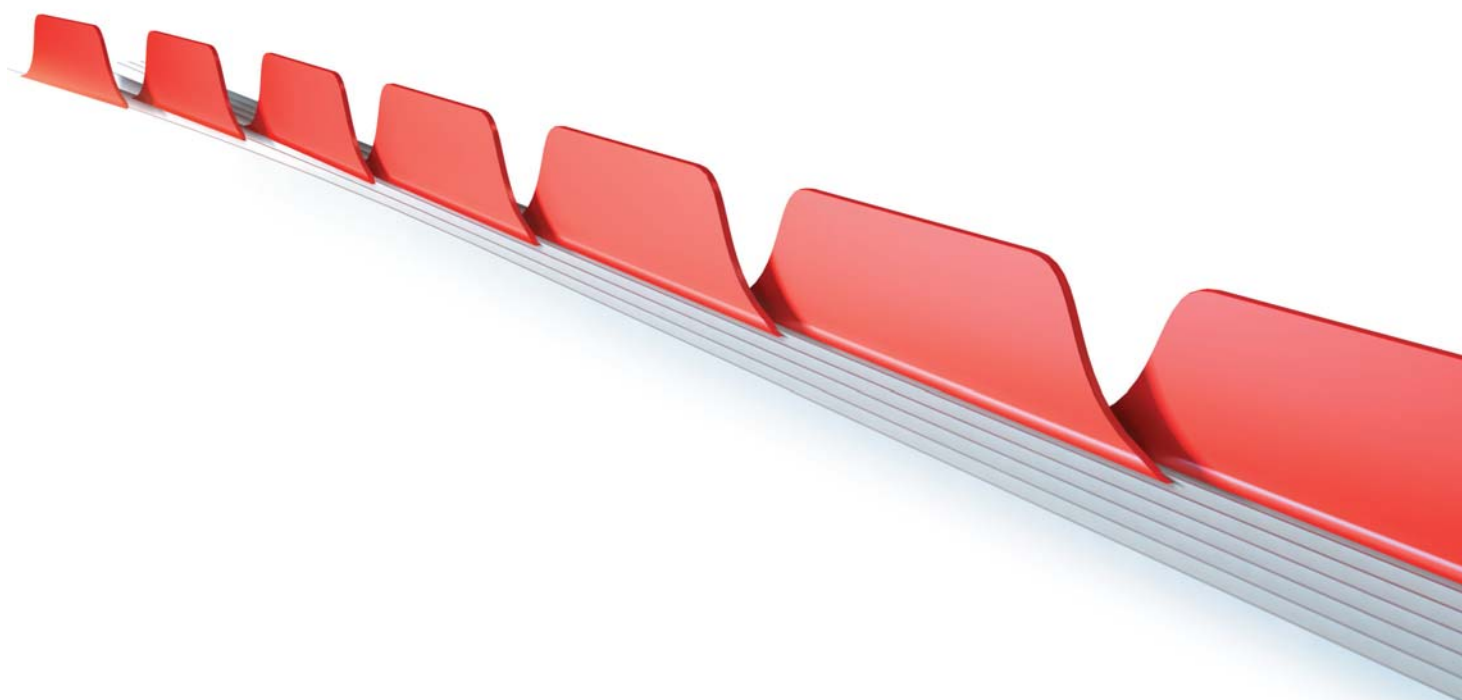
+ 41 (0)21 612 66 40 (centrale)

E-mail : calmes@cjs.ch



Annexes

- Conditions générales & Tarifs
- Formulaire d'envoi de dossiers



www.cjs.ch



Caisse Juridique Suisse

Av. de l'Avant-Poste 4
1005 Lausanne

Tél.: + 41 (0)21 612 66 40
Fax: + 41 (0)21 612 66 41

E-mail: solutions@cjs.ch
www.cjs.ch